

## Conditions et pré-requis pour l'accès en Master 2 Santé Publique parcours "Prévention et Promotion de la Santé" (PPS)

Responsable du parcours : Silvia ROSSI

Les étudiants du cursus santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) suivent au cours de leurs études en premier et deuxième cycle l'équivalent d'une partie du programme de M1 pour au moins 24 ECTS.

Ils peuvent être admis en M2 PPS par dispense des semestres 7 et 8 du Master SP sous réserve d'avoir validé les 4 UE ci-dessous :

### 1) La validation de 24 ECTS

#### ▪ Semestre 7 - UE obligatoires

- UE "Protocole d'investigation en santé publique" (3 ECTS)
- UE "Méthodes d'investigation quantitatives et qualitatives" (9 ECTS)

#### ▪ Semestre 8 - UE obligatoires

- UE "Intervention et évaluation en santé publique" (6 ECTS)
- UE "Déterminants et leviers d'action en santé" (6 ECTS)

### 2) La validation du FASM (DCEM2 ou équivalent)

### 3) L'avis du conseil pédagogique

**ATTENTION** : les UE ne sont pas compensables pour les cursus santé et la validation d'une UE est acquise avec une note de 10/20